

**COMMUNE DE MUS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le jeudi 24 février deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Présents : Madame Armelle GROSJEAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe et Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3<sup>ème</sup> Adjointe.

Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Philippe CABOT, Emilie GACHON CARRETTE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Corinne ORTEGA DOREY, Philippe POUJOL, Magali RABANIT, Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Magali RABANIT, Jean-Louis BLANC, Stéphane CALANDRAS, Ghislain MARCAN

Madame Magali RABANIT donne procuration à Madame Yaëlle BECHARD.

Monsieur Jean-Louis BLANC donne procuration à Madame Emilie GACHON CARRETTE.

Monsieur Stéphane CALANDRAS donne procuration à Madame Solenne BAYLE GOUTORBE.

Monsieur Ghislain MARCAN donne procuration à Madame Armelle GROSJEAN.

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes. Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est désignée secrétaire de séance.

Lecture du dernier compte rendu faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**009-2022 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS – EXERCICE 2020**

M. le Maire présente au conseil municipal, le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets – exercice 2020.

En conclusion, l'année 2020 constituait la vingtième année d'exercice à la suite du transfert de la compétence à la Communauté de communes opéré en 2001.

Cette année, la production des déchets a fortement diminué en déchetterie à l'inverse de la production d'ordures ménagères et de tri sélectif qui ont augmenté par rapport à l'année précédente. En conséquence, la production globale de déchets à l'échelle du territoire a diminué cette année, mais à la vue du contexte exceptionnel de 2020 lié à la covid 19, cette tendance n'est pas représentative à ce jour. L'élaboration en 2021 d'un programme local de prévention des déchets devrait participer à faire perdurer cet objectif.

Plusieurs actions, engagées depuis plusieurs années ont été poursuivies en 2020. Pour la partie collecte, outre le remplacement des colonnes à verre abimées et la densification des points de collecte du papier, la sensibilisation auprès des scolaires et en porte à porte sur le tri sélectif a continué. En 2020, la Communauté de Communes a continué à distribuer des composteurs dépassant la barre des 1 370 composteurs. A ce jour quasiment 10% des foyers du territoire en sont équipés ce qui évite l'incinération d'une partie importante des ordures ménagères.

La mise en conformité des déchetteries, accompagnées de l'installation d'un nouveau système de gestion des accès, ont constitué les principaux projets du service durant l'année 2020. Ces projets contribueront à une meilleure maîtrise de la production des déchets et bien sûr à l'amélioration du taux de recyclage des déchets produits sur le territoire. En 2021 une révision du règlement des déchetteries sera opérée afin d'optimiser le système de facturation des professionnels. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sera également élaboré afin de poursuivre cette tendance de diminution des déchets.

Il invite les membres présents à prendre acte du rapport adopté par le conseil communautaire Rhony-Vistre-Vidourle, en date du 02 décembre 2021.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu la loi n° 95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles D.2224-1 à D 2224-3,

Vu la délibération n° 2021-96 du conseil communautaire Rhony-Vistre-Vidourle du 02 décembre 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets pour l'exercice 2020 adopté par le conseil communautaire Rhony-Vistre-Vidourle, tel que joint en annexe.

Pour copie conforme,  
A Mus, le 25 février 2022,  
Le Maire,



Patrick BENEZECH.